## Locqueltas (Le bourg)

Dans cet ancien village, à présent le centre-ville de la Trinité, deux branches familiales ont vécu : les LE VALER et les LE MOUROUX-MONSART.

Fils de François (n°1372), Philippe LE VALER et Jacquette LE MAU (n°686-687) vivent à Locqueltas après leur mariage vers 1668. Ils ont au moins six enfants, qui sont notamment filleuls de Louis (n°682), Anne, Marie LE BAGOUSSE, Jean, Philippe, Vincent (n°642) GOUZERH, Michelle LE LOGEO (n°683), des proches villages de Kerivelen et Kerispert. Seules quatre filles parviennent à l'âge adulte : Marie née en Février 1671, Michelle née en Mars 1673, une autre Marie (n°343) née le 6 Décembre 1679, et Vincente née en Mars 1685. La seconde Marie a pour parrain François GUILLOTO et marraine Marie MARY. Vers 1696, les deux aînées sont mariées respectivement à Maurice et Guillaume LE TALHOUEDEC, frères originaires de PLOEMEL. Une dot de 360L est promise à Marie. En Octobre, cette dernière est associée avec son père au congément d'une tenue à Kerivelen en LA TRINITE, sans doute pour héberger son foyer. Elle n'a qu'une fille, Marguerite née en Mars 1698, avant son décès prématuré en Septembre 1700. Maurice se remarie aussitôt en Juillet suivant avec Elisabeth CAILLOCE. Michelle LE VALER meurt aussi jeune, laissant veuf Guillaume LE TALHOUEDEC. En 1701, pendant quelques mois, son père Philippe prête 150L à la famille LE BAYON du Petit Kerdrain en CARNAC.

## 6E2279 - Jacques LE MALIAUD - 29/08/1701

#### **Ouittance**

Philippe LE VALER de Locqueltas en CARNAC a touché 150L de Pierre JANNOT x Perrine LE BAYON, fille de Pierre LE BAYON x Vincente RIO du Petit Kerdren en CARNAC, suite à l'acte passé devant Jacques HENRY, NR, depuis les 4 à 5 mois derniers...

Le 16 Février 1702, la seconde Marie LE VALER épouse Joseph TANGUY (n°342-343) de Kerhino, en présence de son père, son oncle Jean LE VALER, Mathieu TANGUY, frère de Joseph, Julien LE PORT [x Marie TANGUY, tante?]. Le couple reste à Locqueltas, où naît leur fille Marie TANGUY (n°171) le 30 Octobre 1703, avec pour parrain Louis LE LAMER, pour marraine Marie LE LAYEC. L'exploitation n'est apparemment pas très grande, mais une paire de boeufs et une jument sont quand même dans la crèche. De plus, Joseph TANGUY élève trois couples de pigeons, alors que les colombiers sont réservés aux seigneurs, et pratique l'apiculture avec trois ruches. Les activités annexes sont le classique filage du lin avec un dévidoir, la chasse avec un vieux fusil, la forge avec un socle, un marteau, des ferrailles, la pêche à pied avec une petite fourche. La famille vit modestement mais correctement dans une maison composée de deux pièces, où se répartissent deux lits et un coffre. Deux petits plats en faï ence se remarquent dans la cuisine, àcôté d'une importante réserve de beurre et d'un peu de sel. Pour ses vêtements, Joseph TANGUY dispose notamment d'une paire de soulier et d'un chapeau de bonne valeur.

Le 23 Août 1706, après quatre ans de mariage, Marie LE VALER s'éteint. Elle est âgée que de 26 ans. Elle est inhumée en présence de son père et de Pierre LE GLOAHEC, Jean CONQUER, Jean HURTAUT. En Janvier suivant, sa soeur Vincente épouse François RIO, originaire d'ERDEVEN. Leur père Philippe LE VALER meurt à son tour le 7 Avril 1710, âgé de 66 ans. Assistent à son enterrement Pierre LE BAYON, Maurice et Guillaume LE TALHOUEDEC, Joseph TANGUY. Le mois suivant, le 19 Mai, ce dernier acquiert pour 345L un quart des édifices de la tenue de Locqueltas à François RIO et Vincente LE VALER. Il ne profite guère longtemps de son acquisition, puisqu'il meurt à son tour le 22 Janvier 1711 à Kerlescan. Son frère Mathieu TANGUY, Mathieu LE ROUZIC, Nicolas BELLEGO, Julien LE DANTEC sont présents aux obsèques. Quatre jours plus tard, le premier est nommé tuteur de sa jeune nièce Marie TANGUY. Le mois suivant, l'inventaire des biens mobiliers s'élève à la somme de 123L, comprenant les récoltes restantes.

#### B5555 - Largouet /s Auray - 26/01/1711

#### Décret de tutelle

Il est recherché un tuteur à Marie TANGUY, 6 ans, fille des défunts Joseph TANGUY et Marie LE VALLER.

#### Témoins paternels

- 1- Gilles LE GOUAR de Kerguivan en CARNAC, beau-frère au père.
- 2- Jean GOUZERH de Kerispert en CARNAC, beau-frère au père.
- 3- Mathieu GOUZERH de Kerispert en CARNAC, oncle par alliance.
- 4- Joseph TANGUY de Kerdren Bras en CARNAC, cousin germain au père.
- 5- Nicolas TANGUY de Glenac en CARNAC, cousin germain au père.
- 6- Yves LE ROUZIC de Kergroix en CARNAC, cousin germain au père.

#### Témoins maternels

- 1- François RIO de [...] en CARNAC, beau-frère à la mère.
- 2- Jean LE VALLER de Kerguillay en CARNAC, oncle à la mère.
- 3- Julien LE ROLLE de Kervinio en CARNAC, oncle à la mère.
- 4- Laurent MARY de Kerguillay en CARNAC, cousin germain à la mère.
- 5- [...] LE ROLLE de Poulouarel en CARNAC, cousin germain à la mère.
- Ils nomment Mathieu TANGUY tuteur de la mineure.

## B5602 - Largouet /s Auray - 21/02/1711 (Scellées le 24/01/1711)

## Inventaire après décès de Joseph TANGUY à Locqueltas en CARNAC

A la requête de Mathieu TANGUY de Kerinau en CARNAC, tuteur des enfants mineurs des défunts Joseph TANGUY et Marie LE VALLER <u>Priseurs</u>: Henry LE SAUX de Kerguillay et Vincent GOUZERH de Kerivelen en CARNAC.

Témoins: Yves GOUZERH de Locqueltas, Vincent RIO de Kerinau en CARNAC.

<u>MEUBLES (7L 16s - 6,3%)</u>			LINGES ET VETEMENTS (5L 17s -	4,7%)	
1 lit complet	3L		2 hauts-de-chausses de laine	1L	5s
1 autre lit	2L	10s	1 vieux manteau		10s
1 coffre sans clé (SCEAU)		8s	1 manteau de laine (au grenier)	1L	
1 trépied		8s	1 brosse		12s
1 vieux banc		8s	2 justaucorps et 1 chemise de toile		15s
			1 chapeau		15s
			1 paire de soulier	1L	
<u>USTENS</u>	SILES	DE CU	<u>ISINE (7L 14s 6d - 6,3%)</u>		
2 bassins d'airain	2L		2 petits plats de faï ence		2s 6d
1 autre petit bassin		15s	3 écuelles et 2 cuillères de bois		1s 6d
1 failly poêle grasse		1s	1 botte et 1 demi pot de beurre	3L	10s
2 jades de bois avec 1 passoire		3s 6d	1 petit charnier avec un peu de sel		12s
1 buye		1s	1 mée à pâte		8s
<u>MATERIELS E</u>	TOU	TILS AG	<u> SRICOLES (13L 12s 6d - 11,0%)</u>		
1 charrette de bois	3L	15s	3 fléaux		3s
1 charrue ferrée		10s	1 socle et 1 marteau de fer	1L	5s
1 offe à lande avec 2 pilons et 2 hacherons.	2L		3 faucilles		10s
2 piquets		6s	1 dracq		3s
3 cribles		4s	3 bouts de corde		5s
3 fourches de fer		10s	1 petite fourche à pêcher		2s 6d
1 tranche		8s	1 failly fusil		10s
1 êtrepe		8s	1 dévidoir		2s
2 pelles de fer		10s	Plusieurs vieilles ferrailles		15s
1 râteau et 1 croc de fer		8s	1 bout soullé		5s
1 scie et 1 herminette		4s	1 joug avec ses liens		6s
	ANI	MAUX (	<u>47L 8s - 38,6%)</u>		
1 jument avec son panneau	4L	10s	3 couples de pigeon		15s
2 boeufs	36L		3 ruches		3s
1 vache	6L				
<u>PROL</u>	OUITS	AGRIC	OLES (40L 15s -33, %)		
Les marnies chaudes		10s	1 perrée d'avoine	2L	10s
La paille	3L		2 perrées ½ de seigle	12L	10s

Le foinLe chanvre et le lin	8L 3L	5s	5 quarts de mil	8L	10s 10s
Environ un quart de graine de lin	1L		Environ un quart de poix	1L	

## TOTAL GENERAL : 123L 3s

#### **BATIMENTS**

Maison à feu - Chambre - Grenier - Crèche

#### **PAPIERS**

Acte d'acquêt du 19/05/1710 d'un quart des édifices de la tenue de Locqueltas par le défunt TANGUY de François RIO et femme pour la somme de 345L, au rapport de MESNAYES, NR à Auray.

Le 12 Février 1711, Maurice LE TALHOUEDEC meurt à son tour. Son frère Guillaume est nommé tuteur de sa nièce Marguerite<sup>11</sup>, alors âgée de 13 ans et fille de Marie LE VALER l'aînée. Quelques mois plus tard, en Octobre, il réclame 120L à Mathieu TANGUY, tuteur de sa nièce Marie TANGUY. Mathieu tente de reconsidérer cette somme, mais est obligé de payer 30L en raison d'un ancien un jugement de Largouet de Juillet 1710. Alors que la famille LE VALER est en grande partie décimée, ce règlement de compte paraît irréaliste.

## 6E2288 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 25/10/1711

#### <u>Témoins</u>

- Guillaume LE TALHOUEDEC x + Michelle LE VALLER et tuteur des mineurs de Maurice LE TALHOUEDEC son frère, de Kerallun en PLOEMEL.
- Mathieu TANGUY, tuteur des mineurs de Joseph TANGUY et femme, de Kerinau en CARNAC.

#### **Paiement**

Guillaume LE TALHOUEDEC réclame le paiement de 120L à Mathieu TANGUY. Celui-ci répond qu'en avancement d'hoiries 360L ont déjà été touchées par Guillaume LE TALHOUEDEC. Cependant un jugement de Largouet du 13/07/1710 le condamne à payer 30L en compensation de 90L restants. Cette somme de 30L est donc payée à Guillaume LE TALHOUEDEC.

Orpheline de mère à trois ans, de père à cinq ans, Marie TANGUY est donc élevée à <u>Kerhino</u> chez son oncle paternel Mathieu. Agée de 21 ans, elle est mariée en Février 1725 à François KERSERHO (n°170) de <u>Kerivelen</u>, qu'elle rejoint dans son village. La tenue de Locqueltas semble alors revenir à son oncle paternel Jean GOUZERH, marié à Anne TANGUY et venant de <u>Kerispert</u>.

## B5558 - Largouet /s Auray - 17/01/1725

## Décret de mariage

Marie TANGUY 22 ans, f. Joseph (+) et Marie LE VALLER (+) de Locqueltas en CARNAC,

& François KERSERHO f. François et Anne LE BAGOUSSE de Kerivelen en CARNAC.

## Témoins paternels

- 1- Mathieu TANGUY de Kerinau en CARNAC, oncle et tuteur.
- 2- Jean GOUZERH de Locqueltas en CARNAC, oncle par alliance.
- 3- Gilles LE GOUAR de Kergrim en CARNAC, oncle.
- 4- Jean TANGUY de Kerdru Bras en CARNAC, cousin germain.
- 6- Marc LE GALLO du Sach en ERDEVEN, cousin germain.

## Témoins maternels

- 7- René LE VALLER de Poul Crach en LOCMARIAQUER, cousin germain.
- 8- Mathieu TANGUY de Kerjean en CARNAC, parent au 1/3 degré.
- 9- Pierre GUILLAM de Locqueltas en CARNAC, parent au 1/3 degré par alliance.
- 10- Vincent TANGUY de Keroch en LOCMARIAQUER, parent au 1/3 degré par alliance.
- 11- Joseph TANGUY de Kerjean en CARNAC, parent au 1/3 degré par alliance.
- 12- Joseph HERVE de Kerogel en CARNAC, bienveillant et ami.

-oOo-

<sup>11</sup> Elle décédera en Avril 1718, à l'âge de 20 ans.

Mariés vers 1657, Jean LE MOUROUX et Perrine LE BAGOUSSE (n°1332-1333) vivent aussi à Locqueltas. Leur exploitation compte au moins deux hectares de terres labourables, principalement cultivées sous froment. Les landes sont sans doute assez importantes, car les outils agricoles sont nombreux avec notamment deux charrues, sept fourches, six faucilles, cinq fléaux. La culture du chanvre est également bien pratiquée avec un braie, deux dévidoirs, six poupées. Jean LE MOUROUX s'intéresse aussi à la chasse avec son fusil et surtout à la pêche avec trois filets à sardine et un lancier. Toutefois, il ne semble pas posséder de chaloupe à lui seul ou en copropriété. L'étable abrite sept bovins dont une paire de boeufs. La maison comprend deux pièces où se répartissent une table, deux lits et trois coffres. Dans la cuisine, seul un plat en étain est remarquable, tandis que plusieurs ustensiles sont en mauvais état, notamment des bassins en airain. La garde-robe est plus attrayante, avec notamment un manteau vert façon de Flandre, deux autres manteaux, huit chemises. Le couple a au moins six enfants jusqu'en 1679. Le 28 Mai 1681, Jean LE MOUROUX meurt, laissant à sa veuve au moins trois enfants mineurs: Vincent (n°666), François et Jacquette. La tutelle est décrétée le 9 Juin à la juridiction de Largouet (B5549). Le lendemain, les biens mobiliers sont inventoriés pour la somme de 231L, dont 93L pour le bétail (40%) et 36L pour les filets.

B5576 - Largouet /s Auray - 10/06/1681

# Inventaire après décès de Jean LE MOROUX de Locqueltas en CARNAC

A la requête de Perrine LE BAGOUSSE, veuve et tutrice (en marge : Jean LE MOUROUX tuteur). Priseurs : Julien LE ROUZIC du Grand Kerdren et Guillaume LE RUNIGO de Locqueltas en CARNAC. Témoins : Jean CREABOT de Kergroix et Henri LE BAGOUSSE de St Colomban en CARNAC, parents et alliés des mineurs.

## MEUBLES (19L 5s - 8,3%)

Au logis à feu :  1 table close en bois de chêne	10s
1 charlit en bois de chêne, sa couette de balle, sa couettil de toile, 2 linceuls de réparon,	10s
	10s
1 berne d'étoupe	
En une petite chambre au bout du logis à feu :	
1 charlit en bois de frêne, sa couette de balle, sa couettil de toile, 2 linceuls de réparon et 1 berne 6L	
1 petite armoire en bois de chêne faîte d'un coffre à clé et clavure	10s
1 grand coffre en bois de chêne à l'antique sans clé ni clavure	
1 vieux coffre en bois sans clé ni clavure effoncé	15s
1 petit banc de 4 planches à clé et clavure1	10s
LINGE ET VETEMENTS (24L - 10,4%)	
1 manteau vert, façon de Flandre	
1 cotillon de serge de Caen bleu, 1 camisole d'inquart, 3 paires de brassières de carizé rouge,	
1 paire de baguette blanche	
1 manteau de bure gris	
1 justaucorps et 1 camisole d'inquart	
2 linceuls de toile de lin, 2 serviettes	10s
3 chemises de toile de chanvre à usage d'homme	
5 chemises de toile de chanvre à usage de femme	10s
1 camisole de revêche, 1 chapeau et 1 bonnet ou caraplousse	
1 vieux manteau doublé de toile	
<u>USTENSILES DE CUISINE (20L 10s - 8,9%)</u>	
1 maie à pâte en bois de fouteau	
1 charnier en bois de châtaignier	
1 pot de fer du port d'un seau et 1 trépied	10s
1 poêle grasse rapiécée au fond	10s
1 bassin d'airain du port de 2 seaux d'eau	10s
1 petit bassin d'airain du port d'environ un seau d'eau rapiécé	
7 écuelles de bois et cuillères, 2 jades de bois et la passoire à lait	12s
7 pots de terre à lait et à fontaine	8s
1 rangeot de douvelle et 1 seau à puiser l'eau	8s
1 plat d'étain	12s
1 grand bassin d'airain d'environ 6 seaux d'eau rapiécé	

MATERIELS ET OUTILS AGRICOLES (70L 5s - 13,2%)		
1 charrette de bois non ferrée au cardy	9L	
2 charrues complètes garnies de fer, roue et roullets au grenier	4L	10s
2 civières à bras, 4 fourches de bois, 1 râteau, 1 roseau		15s
6 faucilles à scier le blé et pour trier le glé usé		15s
5 fléaux à battre les grains		10s
2 sarcloirs de fer		2s
2 êtrèpes de fer, l'une plus que mi-usée	2L	10s
3 houettes de fer, 1 tranche	1L	10s
3 fourches de fer à trois doigts, 1 croc de fer	1L	15s
2 râteaux à dents de fer		10s
1 petite offe à piler la lande, ses pilons et hacheraux	1L	
1 hache, 1 herminette à tête de fer		15s
2 escabeaux en bois et 1 pelle		6s
1 pelle de fer		15s
6 cercles de fer et 3 petites barres	1L	10s
2 tarières, 2 vilebrequins		6s
1 vieux fût de barrique		8s
1 planche de sapin, 2 barils et 1 bouteille		15s
5 ruches de paille, 1 panier de clisse		7s
2 crubles, 1 sac		5s
3 poupées de chanvre		3s
4 torches de chanvre		10s
1 braie de bois à broyer filasse, 1 brouesse à dents de fer	1L	3s
2 dévidoirs		4s
1 mesure d'un quart		6s
ACTIVITES NON AGRICOLES (39L 15s - 17,2%)		
3 filets à sardines, 1 lancier	36L	
1 petit fusil de 3 pieds de long	3L	15s
<u>ANIMAUX (93L - 40,3%)</u>		
2 boeufs, 1'un poil noir, 1'autre châtain	60L	
3 vaches dont 2 poil rouge, 1 autre poil noir, et 1 génisse d'un an, 1 veau de cette année	31L	10s
7 poules	1L	10s
<u>PRODUITS AGRICOLES (4L - 1,7%)</u>		
22 écheux de fil de chanvre et réparon	2L	
8 écheveaux de fil de chanvre blanchi	2L	
2 perrées de seigle mesure d'Auray	NC	
2 truellées de froment rouge	NC	
<u>BLES EN TERRE</u>		
2 jx sous froment rouge - 1/31 sous mestillons (méteil), froment et seigle		
Environ 1 jl sous avoine - ½ l sous mil.		
<u>BATIMENTS</u>		
Logis à feu - Petite chambre à côté - Grenier - Cardy - Etable		
<u>TOTAL GENERAL : 231L</u>		

Né le 9 Janvier 1661, Vincent LE MOUROUX (n°666) est filleul de Vincent LE BAGOUSSE et de Marguerite TREVEGAT. Il devient matelot. Le 18 Février 1683, il épouse à Carnac Marie LE GALUDEC (n°666-667), originaire de <u>PLOUHARNEL</u>. Leurs principaux témoins sont Julien LE DANTEC, Pierre LE BIDEAU et Vincent CAILLOCE. Au moins sept enfants naissent à Loqueltas. Ils ont notamment pour parrains et marraines Jacquette, François LE MOUROUX, Jean, Vincent (n°642), Anne GOUZERH, Sébastienne TANGUY, Maurice LE TALHOUEDEC... L'aînée Madeleine (n°333), née le 5 Août 1686, est filleule de Mathieu TANGUY et Madeleine LE BAYON. Le 22 Janvier 1709, Vincent LE MOUROUX acquiert la totalité du patrimoine familial, en réglant seulement 90L à sa soeur Jacquette, du bourg de CARNAC. Leur frère François était mort vers 1701. Le 23 Juin suivant, leur mère Perrine LE BAGOUSSE s'éteint auprès de Vincent, qui s'occupait de sa pension.

#### 6E2282 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 22/01/1709

#### <u>Témoins</u>

- Jacquette LE MOUROUX du bourg de CARNAC.
- Vincent LE MOUROUX x Marie LE GULLUDEC de Locqueltas en CARNAC.

Les dits LE MOUROUX enfants de + Jean et Perrine LE BAGOUSSE.

#### Biens.

Portions de droits mobiliers et immobiliers de la succession de Jean LE MOUROUX, échus de Perrine LE BAGOUSSE, en quelques parts et endroits qu'ils soient situés sans rien réserver.

#### Subrogation

Vincent LE MOUROUX acquiert par subrogation de sa soeur, les dits biens pour 90L qui seront payés d'ici trois ans sans intérêt. Il libère sa soeur de toute dette dépendant de la succession et de toute pension de leur mère du temps passé et à venir.

Le 29 Janvier 1715, Vincent LE MOUROUX marie sa fille Madeleine à Mathieu MONSART (n°332-333), paludier du proche village de <u>Kerivelen</u>. La cérémonie se déroule notamment en présence d'Antoine MONSART frère et Jean GUILLOTO beau-frère de Mathieu. Vincent réserve une pièce au nouveau couple dans sa modeste maison de Locqueltas. Il n'y est aménagé qu'une table, un lit et un petit banc-coffre. Les ustensiles de cuisine sont réduits. Les outils agricoles ne servent qu'au petit jardinage. Un dévidoir permet le filage. Dans une étable, une vache fournit le lait indispensable. Dans cet environnement, l'aîné François MONSART (n°166) naît le 6 Novembre 1711, ayant pour parrain François LE MOUROUX et pour marraine Vincente MONSART. Quatre autres enfants naissent, étant filleuls en particulier de Joseph et Marie MONSART, Marie, Jean, Jacquette, Sébastien LE MOUROUX, tous oncles et tantes. Début Décembre 1726, Mathieu MONSART disparaît en mer. Deux semaines plus tard, sa veuve Madeleine LE MOUROUX est nommée tutrice de leurs deux enfants mineurs, François 15 ans et le benjamin Louis âgé de seulement six mois. Le grand-père Vincent LE MOUROUX est présent au conseil de famille. Peu après, l'inventaire des biens mobiliers s'élève à 45L 16s.

#### B5558 - Largouet /s Auray - 16/12/1726

#### Décret de tutelle

Madeleine LE MOUROUX, veuve de Mathieu MONSART, décédé en mer depuis 15 jours environ, de Locqueltas en CARNAC, déclare lui rester deux enfants mineurs à savoir François 10 ans et Louis 6 mois.

#### Témoins paternels

- 1- Jean GUILLOTO de Kerdual en CARNAC, beau-frère du défunt.
- 2- Jean LE BAYON de Kervourden en CARNAC, beau-frère du défunt.
- 3- Joseph MONSART de Kerivelen en CARNAC, frère du défunt.
- 4- Vincent TANGUY de Kerroch en LOCMARIAQUER, parent au ¼ degré aux mineurs.

## <u>Témoins maternels</u>

- 5- Vincent LE MOUROUX de Locqueltas en CARNAC, père à la veuve.
- 6- Joseph HERVE de Kerogel en CARNAC, parent au 1/3 degré par alliance aux mineurs.
- 7- Jacques GOUZERH de Kerdual en CARNAC, idem.
- 8- Mathieu LE BONNEC de Kerlan en CARNAC, idem.
- 9- François LE GLOUAHEC de Kerdual en CARNAC, idem.

Ils nomment Madeleine LE MOUROUX tutrice de ses enfants.

#### B5613 - Largouet /s Auray - 19/12/1726

Inventaire après décès de Mathieu MONSART de Locqueltas en CARNAC

A la requête de Madeleine LE MOUROUX, sa veuve et tutrice de leurs enfants.

Commis au greffe : Jean COURILLOUX

Priseurs: Mathieu TANGUY de Kerinau et Jean LE BAGOUSSE de Kernours en CARNAC.

<u>MEUBLES (9)</u>	L 10s - 20,8%)		OUTILS AGRICOLES (4L 15s - 10,	4%)	
1 table close	2L		1 pelle, 1 fourche, 1 scie, 1 herminette	2L	10s
1 lit, sa couette de balle, 2 linc	euls 6L		3 planches et autres boisages	2L	
1 petit banc (SCEAU)	1L	10s	1 dévidoir		5s
<u>LINGES ET VETEM</u>	<u> ENTS (13L - 28,4%)</u>		PRODUITS AGRICOLES (5L - 10,	9%)	
2 linceuls et 1 barre	2L		Le fourrage dans le grenier	4L	10s
2 vestes, 1 culotte	9L		2 écheveaux de fil		10s
3 chemises	2L		<u> ANIMAUX (9L - 19,7%)</u>		
<u>USTENSILES DE CU</u>	ISINE (4L 11s - 9,8%)		1 génisse	9L	
1 bassin d'airain, 1 trépied	2L	10s	<u>BATIMENTS</u>		
1 poële grasse	1L	5s	Chambre - Grenier - Etable		
4 écuelles, 1 ribot, 1 passoire à	lait, 1 plat	10s			
3 ruches de paille		6s			
	<u>TOTAL</u>	GE	<u>NERAL : 45L 16s</u>		

Le 9 Septembre 1728, presque septuagénaire et sans doute veuf, Vincent LE MOUROUX meurt à Locqueltas. Son corps est enterré le 10 en présence de Jean LE MOUROUX, Mathieu TANGUY, François KERSERHO. Dix ans plus tard, le 4 Février 1738, son petit-fils François MONSART (n°166), matelot de 21 ans, épouse Vincente DANNIC, 19 ans. Mais celle-ci meurt trois ans plus tard fin Août 1741. Leur unique fille Marie meurt aussi en bas-âge. François reste longtemps veuf avant d'épouser en secondes noces Marie LE PORT (n°167), de <u>Kerlan</u> en CARNAC, veuve de Jean BERNARD. La cérémonie a lieu le 7 Février 1747 en présence de François GUILLOTO, Ambroise LE PORT frère de l'épouse, Mathieu JANNO, Grégoire LE CORVEC, tous laboureurs. Le 24 Janvier suivant, Anne (n°83) naît avec pour parrain son oncle Louis MONSART. Agé de 21 ans, décrété de justice, ce dernier se marie cinq jours plus tard, avec Hélène SILVESTRE. Le couple a aussi une fille, Marguerite née en Mars 1749.

## B5561 - Largouet /s Auray - 11/01/1748

## Décret de mariage

Louis MONSARD, 23 ans, f. Mathieu (+) et Madeleine LE MOUROUX de Locqueltas en CARNAC,

& Hélène SILVESTRE f. Pierre (+) et Nicole BELLEGO de Penhouet en CARNAC.

## <u>Témoins paternels</u>

- 1- François MONSARD de Locqueltas en CARNAC, oncle.
- 2- Joseph MONSARD de Kerivelen en CARNAC, oncle
- 3- Jean LE BAYON de Kervourden en CARNAC, oncle par alliance.
- 4- Joseph KERSERHO de Kerivelen en CARNAC, parent au ¼ degré.
- 5- François KERSERHO de Kerivelen en CARNAC, parent au ¼ degré.
- 6- François GUILLOTO de Loqueltas en CARNAC, parent au ¼ degré.

#### Témoins maternels

- 7- Sébastien LE MOUROUX de Kermarquer en CARNAC, oncle.
- 8- Sébastien LE MOUROUX de Kermarquer en CARNAC, cousin germain.
- 9- François GUILLOTO de Loqueltas en CARNAC, parent au ¼ degré.
- 10- Grégoire LE NAVIOUX de Kerispert en CARNAC, parent au ¼ degré.
- 11- Jean LAUTRAM de Kerispert en CARNAC, parent au ¼ degré.
- 12- Charles GOUZERH de Kerivelen en CARNAC, parent au ¼ degré.

Les deux frères MONSART vivent auprès de leur mère Madeleine LE MOUROUX, à qui appartient la maison et les meubles principaux. François ne possède en propre qu'une armoire, deux coffres, une vache, quelques récoltes. Sa garde-robe est par contre impressionnante. Pour lui-même, il dispose de six chemises, un gilet bleu, une culotte bleue, trois vestes brunes, une paire de bas, un chapeau... Sa femme Marie LE PORT a le choix entre 21 chemises, trois corsets, trois jupes, huit tabliers dont deux en étamine, deux manteaux, 21 coiffes, un mouchoir en soie. Les couleurs sont ici plus variées avec du rouge, du noir, du vert, du bleu. La vie commune à Locqueltas est éphémère. A environ une année d'intervalle, les deux frères MONSART meurent, Louis à 25 ans le 30 Mars 1752, François à 36 ans le 18 Février 1753. Ce dernier est inhumé en présence de Laurent LE RUNIGO son neveu et Jean LE DRIAN. Le 5 Mars suivant, sa veuve Marie LE PORT est nommée tutrice de leur unique fille Anne. L'inventaire mobilier s'élève à 148L, dont plus de 53L pour la garde robe! Louis MONSART laisse aussi orpheline sa fille unique Marguerite<sup>12</sup>.

## B5562 - Largouet /s Auray - 05/03/1753

#### Décret de tutelle

Il est recherché un tuteur à Anne MONSARD, fille de Marie LE PORT et François MONSARD, ce dernier mort à la Trinité en CARNAC depuis les 15 jours derniers.

#### Témoins paternels

- 1- Joseph MONSARD de Kerivelen en CARNAC, paludier et oncle du père de la mineure.
- 2- Ambroise GOUZERH de Kervourden en CARNAC, oncle du père.
- 3- Sébastien LE MOUROUX de Locqueltas en CARNAC, oncle du père.
- 4- François KERSERHO de Kerivelen en CARNAC, cousin germain du père.
- 5- Pierre GUILLAM de Kerlescan en CARNAC, parent au 1/3 degré à la mineure.
- 6- Etienne MOINSON du Moustoir en CARNAC, cousin germain du père par alliance.

#### Témoins maternels

- 7-Louis CAILLOCE de St Laurent en PLOEMEL, oncle de la mineure par alliance.
- 8- Pierre DRIAN de Kerguillay en CARNAC, cousin germain de la mère.
- 9- Jean DRIAN du bourg de CARNAC, cousin germain de la mère.
- 10- Henry LE CORVEC du Fetanio en CARNAC, cousin germain de la mère.
- 11- Louis LE PORT de Keraudran en LOCMARIAQUER, cousin germain de la mère.
- 12- François ERDEVEN de Kerousse en CARNAC, parent au ¼ à la mineure par alliance.
- Ils nomment Marie LE PORT tutrice de ses enfants.

## B5635 - Largouet /s Auray - 10/03/1753

## Inventaire après décès de François MONSART à Locqueltas ou La Trinité en CARNAC

A la requête de Marie LE PORT, sa veuve et tutrice de son enfant mineur. Commis-juré au greffe : Pierre HERVE de St Gildas d'Auray, rue de l'Hôpital. Priseurs : Saturnin RIO du bourg, Grégoire LE NAVEOUX de La Trinité en CARNAC. Témoins : Joseph MONSARD de Kerevelen et Pierre DRIAN de Kerguillay en CARNAC.

## MEUBLES (14L 15s - 10%)

1 armoire à deux battants fermant à clé et à clavur	е			_						
1 petit coffre			1I	15s						
1 autre coffre			1I	_						
LINGES ET VETEMENTS (78L 15s - 53,2%)										
1 jaquedenne de toile		15s	1 manteau vert	6L						
1 vieille jaquedenne		10s	1 manteau vert	6L						
1 jaquedenne incard blanc		15s	1 corset rouge et 2 jupes bleues	9L						
2 jaquedennes et 2 tabliers	5L		1 corset noir et 1 jupe verte	3L						
2 tabliers de toile	1L	10s	1 corset rouge avec manches vertes et 2 cher	nises						
1 tablier de serge brune		15s	brunes avec les manches vertes	4L	10s					
1 tablier en étamine	1L	10s	1 chemise à femme		10s					
1 tablier en étamine noir et 1 en toile	2L		8 chemises à femme	4L						
1 gilet bleu	1L	10s	12 chemises à femme	5L						
1 chapeau		10s	1 mouchoir de soie	1L	10s					

<sup>12</sup> Décret de tutelle de Marguerite MONSART le 17/04/1752 (B5562 - Largouet /s Auray).

2 vestes brunes	4L		9 coiffes avec la panne	2L	
4 chemisiers à homme	1L	10s	12 coiffes	3L	
1 chemise à homme	1L		1 restant de toile de réparon	1L	10s
1 vieille chemise		5s	4 autres toiles de lin	4L	
1 paire de bas	1L		1 point de toile		5s
1 culotte bleue et 1 veste incard brun	6L		(Homme : 28L 10s - Femme : 50L 5s)		
<u>USTI</u>	<u>ENSILI</u>	ES DE C	CUISINE (15s - 0,5%)		
1 bassin de fer				15s	
ANIMAUX ET	PROL	OUITS A	AGRICOLES (53L 15s - 36,3%)		
1 vache					
1 tiercon				10s	
1 minot de froment			5L	5s	
3 perrées de seigle					
			NERAL : 148L		
Le surplus des biens à Locqueltas app	artieni	t à Mad	leleine LE MOUROUX, belle-mère de Marie LE I	PORT.	

L'année suivante, le 5 Septembre 1754, Marie LE PORT meurt à son tour à l'âge de 42 ans. Pierre et Jean LE DRIAN, Albin LE GLOAHEC assistent aux obsèques. Onze jours plus tard, Etienne MOINSON, cousin germain du père du Moustoir en CARNAC, est nommé second tuteur d'Anne MONSARD, alors âgée de six ans. Le 18 Février 1758, la grand-mère Madeleine LE MOUROUX s'éteint âgée de 71 ans. Son corps est enterré le 20 en présence de son neveu François LE MOUROUX de Kermarquer, Etienne MOINSON du Moustoir, Mathieu TANGUY de Kerinau.

#### B5562 - Largouet /s Auray - 16/09/1754

#### Décret de tutelle

Il est recherché un tuteur à Anne MONSARD, fille des défunts François MONSARD et Marie LE PORT, cette dernière tutrice décédée à la Trinité en CARNAC depuis les 15 jours derniers.

#### *Témoins paternels*

identiques à ceux de la tutelle du 05/03/1753 sauf à la place d'Ambroise GOUZERH :

2- Jean LE BAYON de Kervourden en CARNAC, oncle du père par alliance.

#### Témoins maternels

identiques à ceux de la tutelle du 05/03/1753 sauf à la place de François ERDEVEN :

12- François KERDAVID du Hanhon en CARNAC, parent au 1/4.

Ils nomment pour tuteur Etienne MOINSON.

Le 6 Février 1764, âgée de 16 ans, Anne MONSARD demande son émancipation à la juridiction de Largouet-sous-Auray. Elle choisit pour curateur spécial François LE MOUROUX de Kermarquer en LA TRINITE, cousin germain de son père. Un an plus tard, le 8 Janvier 1765, elle épouse le matelot Jean LE BOULH (n°82), de <u>Beaumer</u> en CARNAC, alors qu'elle réside à Kerivelen. Le mariage est décrété de justice à Largouet seulement la veille. Mathurin LE BOULH, François LE MOUROUX, Etienne MARY, Laurent LE RUNIGO participent notamment à la noce. Le nouveau couple s'installe à Beaumer. De son côté, la cousine germaine Marguerite MONSARD, épouse à 17 ans le laboureur Jean JEGO, qu'elle rejoint à Kerousse en CARNAC.

## B5564 - Largouet /s Auray - 06/02/1764

## Décret de majorité

Anne MONSARD de La Trinité en CARNAC, fille des défunts François MONSARD et Marie LE PORT, âgée de 16 ans et 8 jours, souhaite disposer de ses meubles et des revenus de ses immeubles sous l'autorité de François LE MOUROUX de Kermarquer en CARNAC, qu'elle choisit pour curateur spécial. Elle s'est pourvue à cet effet à la chancellerie de Bretagne les lettres de dispense d'âge datées à Rennes le 01/02/1764.

#### Témoins paternels

- 1- François KERSERHO de Kerivelen en CARNAC, cousin germain du père.
- 2- Pierre GUILLAM de Kerlescan en CARNAC, idem.
- 3- Pierre LE BAYON de Kerivelen en CARNAC, idem.
- 4- François LE MOUROUX de Kermarquer en CARNAC, idem.
- 5- Etienne MOINSON du Moustoir en CARNAC, idem par alliance.
- 6- Etienne MARY du Verger en CARNAC, cousin germain d'Anne.

#### Témoins maternels

- 7-Louis CAILLOCE de St Laurent en PLOEMEL, oncle d'Anne par alliance.
- 8- Pierre DRIAN de Kerguillay en CARNAC, cousin germain de la mère.
- 9- Gilles DRIAN du bourg de CARNAC, cousin germain de la mère.
- 10- Jean LE CORVEC de Kercado en CARNAC, cousin germain de la mère.
- 11- Laurent LE RUNIGO du Verger en CARNAC, cousin germain de la mère.
- 12- François DAVID du Hahon en CARNAC, parent au 1/3 degré à Anne.

Ayant chacune quitté leur village natal de Locqueltas, les deux cousines Anne et Marguerite MONSARD auraient pu vendre la maison familiale à un tiers. Or le 2 Mai 1766, la première acquiert de la seconde la moitié de la petite tenue pour 345L. Avec son mari Jean LE BOULH, ils empruntent même 300L par constitut. Toutefois, cette acquisition ne reste pas longtemps entre leurs mains. Ne vivant pas sur place, ils sont vraisemblablement congédiés quelques années après.

## 6E7207 - Minutes Jean Vincent GLAIN - 02/05/1766

#### <u>Témoins</u>

- Jean JEGO, laboureur âgé de 25 ans, et Marguerite MONSARD sa femme de 17 ans, de Kerousse en CARNAC.
- Jean LE BOULCH, matelot, et Anne MONSARD sa femme de Beaumer en CARNAC.

Les dites MONSARD sont cousines germaines.

#### **Biens**

La moitié des édifices et superficies d'une petite tenue sous terre et labeur consistant en un logis, jardins et prés, à La Trinité-Locqueltas en CARNAC, à domaine congéable du président de ROBIEN et monsieur de KERGAL-LE LIVEC.

#### **Contrat**

Jean LE BOULCH et femme acquièrent par subrogation les dits biens pour 345L des autres parties.